

BULLETIN D'INSCRIPTION
TROPHEES CŒUR DE SAINTONGE 2025



La Communauté de Communes Cœur de Saintonge, en partenariat avec votre commune, organise « Les Trophées Cœur de Saintonge ». Durant cette année vous avez la possibilité de présenter un projet, une création, une compétence dans le domaine du sport, individuel ou collectif.

L'inscription est gratuite.

Comment s'inscrire ?

Nous vous invitons à retourner ce bulletin d'inscription **à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge au plus tard le 15 novembre 2025.**

Le jury se réunira fin novembre, début décembre pour sélectionner les lauréats. Une remise des trophées aura lieu en janvier, pendant les vœux du Président de la Communauté de Communes.

Profil du candidat :

Association

Nom de l'association :

Représentant de l'association :

Adresse :
.....

Code postal :

Commune* :

Téléphone :

Mail :

Candidature rattachée à la mairie de :
.....

Particulier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune* :

Téléphone :

Mail :

Candidature rattachée à la mairie de :
.....

**L'association ou le candidat doit être domicilié sur le territoire Cœur de Saintonge pour pouvoir participer.*

Quelle(s) action(s) ont-ils (a-t-il/elle) menée(s) ?

Merci de nous présenter le sport, les compétences, le parcours, les titres ou qualifications ... **Des photos, supports, etc. très fortement conseillés, sont à joindre en annexe.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En quoi cette candidature mérite-t-elle d'être retenue ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le candidat sera-t-il en mesure de faire une démonstration de l'activité, de la présenter en vidéo ou sous une forme originale, etc ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

A faire remplir au candidat inscrit sur ce dossier :

- Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement des « Trophées Cœur de Saintonge 2025 » et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.
- Si je suis lauréat, j'accepte la diffusion des informations de ce dossier sur les sites internet, les réseaux sociaux, de la Communauté de Communes, des communes, ainsi que dans la presse.
- Je déclare être résident de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Date :

Signature :

Règlement Trophées Cœur de Saintonge 2025

1/ ORGANISATEUR

L'organisateur du concours est la Communauté de Communes Cœur de Saintonge – Place Bézier BP 23 -17250 SAINT PORCHAIRE

2/ MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 – LES CANDIDATS

Ce concours est ouvert à l'ensemble des PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS implantés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Les communes concernées : BALANZAC – BEURLAY – CRAZANNES – GEAY – LA VALLEE – LES ESSARDS – NANCRAIS – NIEUL LES SAINTES – PLASSAY – PONT L'ABBE D'ARNOULT – PORT D'ENVAUX – ROMEGOUX – SAINTE GEMME – SAINT PORCHAIRE – SAINTE RADEGONDE – SAINT SULPICE D'ARNOULT – SOULIGNONNES - TRIZAY

2.2 - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les candidats peuvent s'inscrire au concours de deux manières :

- Soit en remplissant le présent dossier candidat ci-dessus et téléchargeable sur le site internet de Cœur de Saintonge et en l'envoyant par mail à : contact@coeurdesaintonge.fr ou par courrier à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge – Place Bézier - BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE.
- Ou à la mairie de rattachement.

L'inscription et la participation aux « Trophées Cœur de Saintonge » sont libres et gratuites, mais engagent les candidats au respect de ce règlement.

Les inscriptions se clôtureront le **15 novembre 2025**.

2.3 – CANDIDATURE

Chaque dossier d'inscription comprendra à minima la fiche d'inscription et la présentation du candidat du présent dossier, sur papier libre – ou en ligne.

Le dossier doit être complété par d'autres éléments du type photos, articles de presse, éléments de communication, vidéos... dans la limite d'un nombre raisonnable d'éléments.

Le jury se réserve le droit de déclarer non recevable une candidature dont la fiche d'inscription ne serait pas complète, pour laquelle les conditions générales n'auraient pas été acceptées, ou qui ne lui paraîtrait pas conforme au règlement ou à l'éthique du concours.

2.4 – CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le dossier de candidature sont destinées à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, en sa qualité d'organisateur. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement en écrivant à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Saintonge Place Bézier – BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE.

3/ SELECTION DES LAUREATS

3.1 – JURY

Le jury sera composé d'élus et d'organiseurs du concours.

Une ou un président de jury sera désigné.

3.2 – ETAPES DE SELECTION

La sélection se fera de mi-novembre à fin décembre 2025 :

Sélection sur examen des dossiers de candidature par le jury. Les membres du jury sont seuls juges. Leur décision est sans appel.

3.3 – OBJECTIFS DE SELECTION

L'objectif de ce concours est de récompenser et d'encourager les belles initiatives et compétences du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge en lien avec le sport.

Le jury, ainsi que les éventuels salariés qui auraient connaissance des dossiers objets du présent concours, s'engagent à ne pas divulguer les informations concernant les participants et à ne pas utiliser ces informations à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

4/ TROPHEES

4.1 – MONTANT DU PRIX

Au total, 6 trophées seront remis (3 dans la catégorie « sport individuel » et 3 dans la catégorie « sport collectif »). Ils récompenseront les 6 candidats correspondant aux 6 candidatures jugées les plus remarquables ou novatrices par le jury.

4.2 – MODALITES DE VERSEMENT DU PRIX

Cette récompense a pour objectif d'encourager les lauréats dans l'impulsion ou le développement de leur sport sur le territoire de Cœur de Saintonge.

4.3 – ENGAGEMENTS DES LAUREATS

En participant à ces Trophées Cœur de Saintonge, les candidats, s'ils sont lauréats, autorisent la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et leurs communes à diffuser le sujet sur les sites internet, réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

5/ SOIREE DE REMISE DES TROPHEES

Lors de la soirée de remise des Trophées (qui n'est pas fixée à ce jour), les lauréats disposeront d'un temps dédié à une présentation individuelle. Des éléments de communication pourront alors être diffusés, suivant accord préalable par la Communauté de Communes.

Cette soirée accueillera les élus et les partenaires économiques locaux.

6/ ANNULATION DU CONCOURS

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge se réserve le droit, en cas de force majeure, de modifier les dates et les délais du concours et/ou de l'annuler, sans que celle-ci ne soit tenue responsable de quelque manière que ce soit, et s'engage à en avvertir les participants dans la mesure du possible.